

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation du premier projet des règlements nos 437-36, 439-2, 440-10 et 512-2



Aux personnes intéressées, est par la présente donné que lors d'une séance tenue le 11 août 2015, le conseil municipal a adopté le premier projet des règlements suivants :

437-36, intitulé : « [RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-420 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437.](#) »

439-2, intitulé : « [RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LES TYPES DE FONDATION SELON LA NATURE DES TRAVAUX DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439.](#) »

440-10, intitulé : « [RÈGLEMENT MODIFIANT LES OBLIGATIONS DU REQUÉRANT D'UN PERMIS OU CERTIFICAT POUR LA CONSTRUCTION DE PISCINE CREUSÉE, DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440](#) ».

515-2, intitulé : « [RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE \(PIIA\) NO 515, AFIN DE MODIFIER CERTAINS FRAIS ET PÉNALITÉS, D'ÉTABLIR DES NORMES POUR LE SECTEUR DE LA RUE HUOT ET D'INTÉGRER LE RÈGLEMENT NO 494](#) ».

- Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **8 SEPTEMBRE 2015 à 18 h 30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou sa représentante expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;
- Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h, ainsi que sur le site web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/Réglementation/Projets de règlement).

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 13 août 2015.

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc